2026-346

ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION TEMPORAIRE
Interdiction de stationnement
Devant le n°35 rue Delphin Chavatte
Le samedi 14 novembre de 08h00 à 19h00
Madame Ghesquiere

Monsieur VERDRON Laurent,
5éme Adjoint au Maire de la commune de LAVENTIE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la route notamment l'article R411-25;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (Livre I-huitième partie : signalisation temporaire – approuvé par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
Vu l'arrêté municipal attribuant la délégation à Monsieur VERDRON Laurent, 5éme Adjoint pour la signature de l'ensemble des actes relatifs à la police de la voirie ;
Vu la demande du 02 novembre 2026 de Madame Ghesquiere qui souhaite effectuer un déménagement rue Delphin Chavatte le 14 novembre 2026 ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant le déménagement ;
Vu les lieux ;

ARRÊTONS

Article 1 :
Le stationnement sera strictement interdit à tous les véhicules, sur les places de stationnement, devant le numéro 35 rue Delphin Chavatte, le samedi 14 novembre de 8h00 à 19h00 ;

Article 2 :
La présente disposition sera mise en place par le pétitionnaire à l'aide de rubalise et de plots réglementaires. Il sera formellement interdit de déplacer les panneaux qui seront installés ;

Article 3 :
Conformément à la réglementation en vigueur, le présent arrêté est publié sur le site internet officiel de la commune ;

Article 4 :
Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication ;

Article 5 :
Monsieur le Maire de la Ville de Laventie et La Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.

Fait en Mairie de Laventie,
Le 05 novembre 2026
Pour la Maire et par délégation,
Le 5 -ème adjoint,
Monsieur Laurent VERDRON.

MAIRIE DE LAVENTIE
62840

Acte publié le 06/11/2026
Nathalie DEBAISIEUX
Maire de Laventie